Canada Province de Québec M.R.C. de Beauharnois-Salaberry Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/07/15

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 15 juillet 2015 à 8 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier

M. Camille Deschamps

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Jean-Guy St-Onge, conseiller, reconnait avoir reçu l'avis de convocation signifié le 10 juillet, tel que requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et a mentionné son absence à cette séance extraordinaire.

M. Maxime Boissonneault, secrétaire d'assemblée, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le secrétaire d'assemblée de la lecture dudit avis.

2015-244 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la séance soit ouverte à 8 h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-245 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-246 MANDAT À LA FIRME PRÉHO – PROJET TOUR DE RADIOCOMMUNICATION

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est à se doter d'une tour de radiocommunication afin de répondre aux besoins du service de sécurité incendie en matière de communication;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se prévaloir d'une expertise pour la gestion de ce projet;

Considérant l'offre reçue de la firme *Prého* – Solutions adaptées aux situations critiques pour équipes mobiles et le suivi d'actifs mobiles se lisant comme suit :

Consultation publique 6 088,50\$

Devis technique 9 850,50\$

Gestion et supervision de la réalisation du projet 4 577,00\$

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka donne le mandat à la firme Prého – Solutions adaptées aux situations critiques pour équipes mobiles et le suivi d'actifs mobiles afin de procéder à la consultation publique, à la conception du devis technique et à la gestion et la supervision de la réalisation du projet, et ce, conformément à la soumission présentée le 3 juillet 2015 au coût de 20 516,00 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-247 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

2015-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Archambault - Que la séance soit levée à 8 h 07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

Caroline Huot,	Maxime Boissonneault,
Mairesse	Secrétaire d'assemblée